

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
17 mars 2025
Date d'affichage
17 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRON : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procurat(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRON : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRON : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

N°2025-3-01 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
DU BUDGET GENERAL

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le percepteur à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**A l'unanimité,
le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2024 du budget général, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31 mars 2025
Le Président,

Philippe FAURE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Solter (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Solter / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

31/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025**N°2025-3-02 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
DU BUDGET EAU POTABLE**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le percepteur à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**A l'unanimité,
le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2024 du budget d'eau potable, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31 mars 2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de Suffrage exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
 ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goaldard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procurat(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Préfecture le

31/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

**N°2025-3-03 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le percepteur à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**A l'unanimité,
 le Comité Syndical,
 Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2024 du budget d'assainissement collectif, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025
 Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
17 mars 2025
Date d'affichage
17 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goaldard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du	N°2025-3-04 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
1 ^{er} avril 2025	

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le percepteur à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

A l'unanimité,
le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

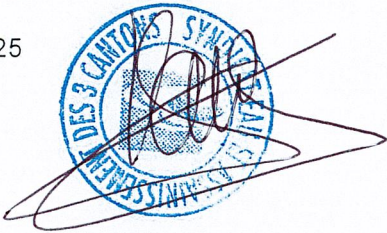
Vote le compte de gestion 2024 du budget d'assainissement non collectif, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025
Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60	Pour : 68 Contre : 0 Abstentions : 0
	Procurations : 9	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOAU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Portier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Portier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOAU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

31/03/2025

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

N°2025-3-05 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET GENERAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Président du compte administratif 2024, et après en avoir délibéré,

Considérant que Philippe FAURE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Pierre LAFARGUE, Vice-président, pour le vote du compte administratif,

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	72 500,00
	Réalisé :	4 088,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	72 500,00
	Réalisé :	72 141,65
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	604 000,00
	Réalisé :	602 214,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	604 000,00
	Réalisé :	602 214,24
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

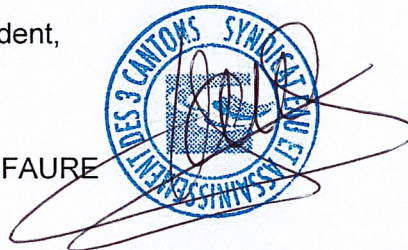
Investissement :	68 053,54
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	68 053,54

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60	Pour : 68 Contre : 0 Abstentions : 0
	Procurations : 9	

Date de la convocation
17 mars 2025
Date d'affichage
17 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Gualard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1 ^{er} avril 2025

N°2025-3-06 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET EAU POTABLE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président du compte administratif 2024, et après en avoir délibéré,

Considérant que Philippe FAURE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Pierre LAFARGUE, Vice-président, pour le vote du compte administratif,

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 172 240,00
	Réalisé :	954 897,54
	Reste à réaliser :	39 801,91
Recettes	Prévu :	1 172 240,00
	Réalisé :	1 047 624,80
	Reste à réaliser :	00,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 445 240,00
	Réalisé :	1 344 029,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 445 240,00
	Réalisé :	1 494 930,16
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

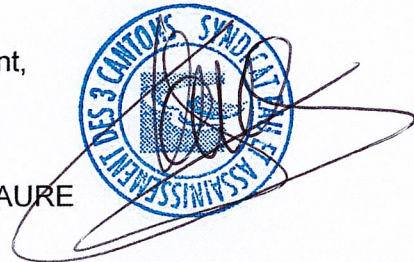
Investissement :	92 727,26
Fonctionnement :	150 900,50
Résultat global :	243 627,76

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60	Pour : 68 Contre : 0 Abstentions : 0
	Procurations : 9	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goulard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Portier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Soller (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Portier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1er avril 2025

N°2025-3-07 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Entendu l'exposé de Monsieur le Président du compte administratif 2024, et après en avoir délibéré,

Considérant que Philippe FAURE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Pierre LAFARGUE, Vice-président, pour le vote du compte administratif,

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 681 000,00
	Réalisé :	1 123 448,76
	Reste à réaliser :	7 005,30
Recettes	Prévu :	1 681 000,00
	Réalisé :	1 542 762,35
	Reste à réaliser :	00,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 254 000,00
	Réalisé :	1 249 554,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 254 000,00
	Réalisé :	1 255 924,56
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	419 313,58
Fonctionnement :	6 370,01
Résultat global :	425 683,60

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 68 Contre : 0 Abstention : 0

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCOU : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRON : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCOU : Soller (à Barralon) / SAINT GIRON : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCOU : Soller / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRON : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

N°2025-3-08 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Entendu l'exposé de Monsieur le Président du compte administratif 2024, et après en avoir délibéré,

Considérant que Philippe FAURE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Pierre LAFARGUE, Vice-président, pour le vote du compte administratif,

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont les suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	49 600,00
	Réalisé :	13 875,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	49 600,00
	Réalisé :	49 321,19
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	203 000,00
	Réalisé :	201 203,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	203 000,00
	Réalisé :	208 391,46
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	35 446,19
Fonctionnement :	7 187,49
Résultat global :	42 633,68

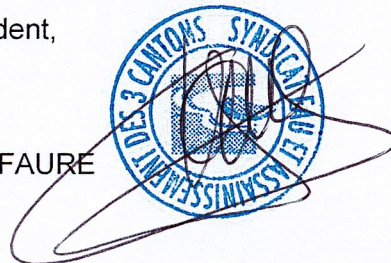
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.

Séance du 25 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60 Procurations : 9	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE :Coubluq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRONS : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Solter (à Barralon) / SAINT GIRONS : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOU : Carbillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Solter / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRONS : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

N°2025-3-09 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024
BUDGET GENERAL

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, après avoir approuvé, le 25 mars 2025, le compte administratif de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :

- Un déficit reporté de :
- 0,00
0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- Un excédent d'investissement de :

- Un déficit des restes à réaliser de :
- 68 053,54
0,00

Soit un excédent de financement de : 68 053,54

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **68 053,54**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
88	60	Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 0
	Procurations : 9	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL – SYNDICAT MIXTE EAU ET
ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS.**

Séance du 25 mars 2025

Le 25 mars 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe FAURE.

Présents : ARNOS : Pedegert, Grillet / ARTHEZ DE BEARN : Ecouteloup, Costedoat, Deleau / ARTIX : Zareb, Prat / AUSSEVIELLE : André, Royer / BAIGTS DE BEARN : Douchine, Labiste / BALANSUN : Costedoat, Darricau / BEYRIE EN BEARN : Faure / BONNUT : Lagouarde / BOUGARBER : Pascau, Girard / BOUMOURT : Prat, Lunginbuhl, Morand / CASTEIDE CAMI : Paybou, Corlobe, Sarraillé / CASTILLON D'ARTHEZ : Mardelle, Cunat / CESCOAU : Lafitte, Monlau / DENGUIN : Meriot / DOAZON : Cauhapé, Rezzonico / HAGETAUBIN : Gouaillardou, Goalard, Fournier / LABASTIDE CEZERACQ : Darette, Lucas / LABASTIDE MONREJEAU : Leblanc, Dicharry, Riviere / LABEYRIE : Coublucq, Dissait / LACADEE : Lupiet, Glangetat / LACQ : Labescat / MESPLEDE : Cassaroume, Garcia, Hidalgo / POEY DE LESCAR : Barralon / SAINT BOES : Labaste, Miozzo / SAINT GIRON : Lafargue, Collin / SAINT MEDARD : Lay, Bordenave / SAULT DE NAVAILLES : Dupuy, Molles / SERRES SAINTE MARIE : Costemale, Lafitte / URDES : Pigeron / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Porlier, Camguilhem.

Procuration(s) : ARTIX : Bergeret-Tercq (à Zareb) / BAIGTS DE BEARN : Domercq (à Labiste) / BEYRIE EN BEARN : Borde (à Faure) / BONNUT : Poeydarrieu (à Lagouarde) / POEY DE LESCAR : Solter (à Barralon) / SAINT GIRON : Darteyre (à Lafargue) / URDES : Lechit (à Pigeron) / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet (à Porlier), Locardel (à Camguilhem)

Absents ou excusés : ARNOS : Van de Velde / ARTIX : Bergeret-Tercq, Martins de Lima / AUSSEVIELLE : Larrazet / BAIGTS DE BEARN : Domercq / BALANSUN : Sainte Cluque / BEYRIE EN BEARN : Beyrie, Borde / BONNUT : Poeydarrieu, Lapeyre / BOUGARBER : Lascoumettes / CASTEIDE CANDAU : Beaume, Martinez / CASTILLON D'ARTHEZ : Eyheramendy / CESCOAU : Carillet / DENGUIN : Martins / DOAZON : Duclos / LABEYRIE : Brana / LACADEE : Larrieu / LACQ : Virenque, Moyen / POEY DE LESCAR : Solter / SAINT BOES : Canton / SAINT GIRON : Darteyre / SAINT MEDARD : Maysonnave Dufau / SALLESPISSSE : Gary, Forsans, Lahitte / SERRES SAINTE MARIE : Garcia / URDES : Lechit, Garrido / VIELLENAVE D'ARTHEZ : Prébendé-Bousquet, Locardel.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Bernard PRAT

et publication du

1^{er} avril 2025

**N°2025-3-10 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024
EAU POTABLE**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Philippe FAURE, après avoir approuvé, le 25 mars 2025, le compte administratif de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 42 865,95 |
| - Un excédent reporté de : | 108 034,55 |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **150 900,50**

- | | |
|---|------------------|
| - Un excédent d'investissement de : | 92 727,26 |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | 39 801,91 |

Soit un excédent de financement de : **52 925,35**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **150 900,50**

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) **0,00**

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **150 900,50**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **92 727,26**

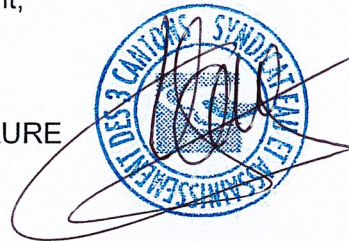
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARTIX, le 31/03/2025

Le Président,

Philippe FAURE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.